

# Motion

## La gestion des déchets organiques à Moudon

### *Contexte politique et légal*

L'ordonnance fédérale sur les déchets, OLED, mentionne dans ses buts la valorisation respectueuse de l'environnement.

En 2019, le Grand Conseil Vaudois a déclaré l'urgence climatique. Ce même canton propose, à l'intention des communes, des plans d'action relatifs au climat et à la durabilité. Le ramassage des déchets par type est une priorité dans ce contexte<sup>1</sup>, notamment afin d'améliorer le tri sélectif.

La gestion et l'élimination des déchets est de la compétence des communes. La présente motion porte sur cette gestion. En effet, la collecte est aujourd'hui centrée sur les déchets incinérables, avec des collectes régulières du papier/carton et saisonales des déchets verts.

Le règlement sur la gestion des déchets de la commune de Moudon indique (art 4) que la commune encourage [...] les mesures qui visent à [...] valoriser les matières.

La taxe au sac a été introduite il y a plusieurs années. Un allègement de cette taxe par le biais d'un ramassage facilité des biodéchets aiderait les ménages.

### *Le contenu des poubelles*

Les biodéchets, s'ils sont éliminés avec les ordures ménagères et terminent à l'usine d'incinération des déchets ne sont pas valorisés. Pourtant ils constituent une source de nutriments. Ces biodéchets étant humides, ils brûlent mal et péjorent le bilan énergétique de ces usines<sup>2</sup>. L'évacuation de ce type de déchets par la filière incinérable n'est par conséquent pas idéale.

Une enquête de 2001/2002, a indiqué que 27% du contenu des poubelles était constitué de ces biodéchets<sup>3</sup>.

L'état des lieux relatif à la gestion des déchets verts dans les communes publié par le Canton en 2017<sup>4</sup> ne permet pour la Broye que de constater l'absence d'informations sur la quantité récoltée/valorisée.

A l'heure actuelle, il n'est donc pas clair quel est le taux exact de biodéchets qui finit dans les déchets ménagers. Il n'empêche que dans les quartiers où un compost extérieur n'est pas envisageable, la procédure pour séparer ces déchets est compliquée pour le particulier. Il faut en effet amener ces déchets jusqu'à la déchetterie.

---

1 [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/dechets/fichiers\\_pdf/DGE\\_GEODE\\_Recommandations\\_qualit%C3%A9\\_du\\_tri.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/dechets/fichiers_pdf/DGE_GEODE_Recommandations_qualit%C3%A9_du_tri.pdf)

2 <https://zerowasteswitzerland.ch/fr/2021/06/14/biodechets/>

3 <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/publications-etudes/publications/analyse-composition-ordures-2001-02.html>

4 [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/energie/fichiers\\_pdf/rap-180928-collecte-biodechets.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/energie/fichiers_pdf/rap-180928-collecte-biodechets.pdf)

## ***Vers plus de durabilité***

En raison du contexte global environnemental et du contexte législatif local, régional et national un questionnement sur le ramassage qui priorise les déchets incinérables est aujourd'hui nécessaire.

Nous demandons par conséquent à la Municipalité de soumettre au Conseil communal un plan d'action pour la gestion des déchets qui prévoit

1. une collecte séparée des déchets organiques ménagers.
2. Un programme d'information pour la population, afin que les déchets organiques récoltés soient de qualité.

En espérant que vous accueillerez favorablement cette demande,

Moudon, le 5 Octobre 2021



Nicole Egli Anthonioz,

PS, Les Verts